

Les agriculteurs les plus fragilisés exclus de l'aide à la baisse volontaire de production laitière

ATR, Vivéa, baisse des cotisations sociales... aujourd'hui réduction volontaire de la production laitière, comme à chaque fois, les plus fragiles doivent supporter les conséquences administratives.

En signant le formulaire de demande d'aide, l'agriculteur doit attester sur l'honneur être à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2015. Exigence scandaleuse qui exclut les agriculteurs les plus en difficultés.

Solidarité Paysans appelle donc TOUS les agriculteurs à déposer leurs demandes d'aide à la réduction de production de lait de vache livrée, et d'ATR 2016, et ce, quelque soit leur situation.

Solidarité Paysans accompagnera et soutiendra les agriculteurs dans cette démarche.

Alors que toutes les productions sont en crises et que la pression est énorme sur les agriculteurs, ce type de décision qui exclut une fois encore les plus fragilisés, n'est pas tolérable ; et ne peut qu'alimenter l'incompréhension et le mal-être de la profession.

Après avoir bataillé pendant des mois pour le versement de l'ATR 2015 aux agriculteurs en sauvegarde ou redressement judiciaire, Solidarité Paysans ne tolérera pas que les ATR 2016 ne soient pas versées au 16 octobre à TOUS les agriculteurs.

Quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour soutenir enfin les agriculteurs les plus en difficultés ?

Contacts :

Patrick BOUGEARD, président de Solidarité Paysans (06 07 54 91 88)

Jean-François BOUCHEVREAU, administrateur de Solidarité Paysans (02 43 25 21 18)

Solidarité Paysans, c'est...
*un réseau national **de défense** et **d'accompagnement** des agriculteurs en difficultés*
***1 000 bénévoles** et **80 salariés** au service des agriculteurs en difficultés*
***3 000 familles** d'agriculteurs accompagnées chaque année*
***70 %** pérennisent leur activité*